



EXPERT MULTI BODYFILLER (XPT/MUL)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 25/04/2017 Date de révision: 20/11/2017 Remplace la fiche: 25/04/2017 Version: 2.1

DRIVING SURFACE PERFECTION

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : EXPERT MULTI BODYFILLER (XPT/MUL)
Groupe de produits : mastic

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
Réservé à un usage professionnel
Fonction ou catégorie d'utilisation : Charges

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

U-POL LIMITED
Denington Road, Wellingborough
Northants, NN8 2QH - UK
T +44 (0) 1933 230310 - F +44 (0) 1933 425797
technical.department@u-pol.com - www.u-pol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - +44 (0) 870 8200418 (24 hrs)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1 H372

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Susceptible de nuire au fœtus.. Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

styrène

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H361 - Susceptible de nuire au fœtus..
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les vapeurs, fumées.

EXPERT MULTI BODYFILLER (XPT/MUL)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

	P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement. P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: D'abord rincer avec beaucoup d'eau et si nécessaire consulter un médecin P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Phrases EUH	: EUH208 - Contient bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
styrène (Note D)	(N° CAS) 100-42-5 (N° CE) 202-851-5 (N° Index) 601-026-00-0 (N° REACH) 01-2119457861-32	5 - 23	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361d Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT RE 1, H372 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
xylène substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires (Note C)	(N° CAS) 1330-20-7 (N° CE) 215-535-7 (N° Index) 601-022-00-9 (N° REACH) 01-2119488216-32	< 5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315
bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques	(N° CAS) 25068-38-6 (N° CE) 500-033-5 (N° Index) 603-074-00-8	< 5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
éthylène-glycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 107-21-1 (N° CE) 203-473-3 (N° Index) 603-027-00-1	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 107-98-2 (N° CE) 203-539-1 (N° Index) 603-064-00-3	< 5	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
dipropylène glycol monomethyl ether substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2	< 5	Non classé

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques	(N° CAS) 25068-38-6 (N° CE) 500-033-5 (N° Index) 603-074-00-8	(C >= 5) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 5) Skin Irrit. 2, H315

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.

EXPERT MULTI BODYFILLER (XPT/MUL)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Gants.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Ne pas respirer les vapeurs, fumées. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés.

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs, fumées. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Température de stockage : < 25 °C

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthylène-glycol (107-21-1)		
UE	Nom local	Ethylene glycol
UE	IOELV TWA (mg/m³)	52 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	104 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	40 ppm
UE	Notes	Skin

EXPERT MULTI BODYFILLER (XPT/MUL)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

éthylène-glycol (107-21-1)		
France	Nom local	Ethylèneglycol (vapeur)
France	VME (mg/m³)	52 mg/m³
France	VME (ppm)	20 ppm
France	VLE(mg/m³)	104 mg/m³
France	VLE (ppm)	40 ppm
Royaume Uni	Nom local	Ethane-1,2-diol
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	10 mg/m³ particulate 52 mg/m³ vapour
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	20 ppm vapour
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	104 mg/m³ vapour
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	40 ppm vapour
Royaume Uni	Remarque (WEL)	Sk (Can be absorbed through the skin. The assigned substances are those for which there are concerns that dermal absorption will lead to systemic toxicity)
1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol (107-98-2)		
UE	Nom local	1-Methoxypropanol-2
UE	IOELV TWA (mg/m³)	375 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	100 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	568 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	150 ppm
UE	Notes	Skin
France	Nom local	1-Méthoxy-2-propanol
France	VME (mg/m³)	188 mg/m³
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE(mg/m³)	375 mg/m³
France	VLE (ppm)	100 ppm
Royaume Uni	Nom local	1-Methoxypropan-2-ol
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	375 mg/m³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	100 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	560 mg/m³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	150 ppm
Royaume Uni	Remarque (WEL)	Sk (Can be absorbed through the skin. The assigned substances are those for which there are concerns that dermal absorption will lead to systemic toxicity)
dipropylene glycol monomethyl ether (34590-94-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	308 mg/m³ (2-Methoxymethylethoxy)-propanol; EU; Time-weighted average exposure limit 8 h; Indicative occupational exposure limit value
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm (2-Methoxymethylethoxy)-propanol; EU; Time-weighted average exposure limit 8 h; Indicative occupational exposure limit value
France	VME (mg/m³)	308 mg/m³ (2-Méthoxyméthylethoxy)-propanol; France; Time-weighted average exposure limit 8 h; VRC: Valeur réglementaire contraignante
France	VME (ppm)	50 ppm (2-Méthoxyméthylethoxy)-propanol; France; Time-weighted average exposure limit 8 h; VRC: Valeur réglementaire contraignante
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	308 mg/m³ (2-Methoxymethylethoxy)propanol; United Kingdom; Time-weighted average exposure limit 8 h; Workplace exposure limit (EH40/2005)
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	50 ppm (2-Methoxymethylethoxy)propanol; United Kingdom; Time-weighted average exposure limit 8 h; Workplace exposure limit (EH40/2005)
xylène (1330-20-7)		
UE	Nom local	Xylene, mixed isomers, pure
UE	IOELV TWA (mg/m³)	221 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	442 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	100 ppm
UE	Notes	Skin
France	Nom local	Xylène, isomères mixtes, purs
France	VME (mg/m³)	221 mg/m³

EXPERT MULTI BODYFILLER (XPT/MUL)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

xylène (1330-20-7)		
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE(mg/m³)	442 mg/m³
France	VLE (ppm)	100 ppm
Royaume Uni	Nom local	Xylene, o-,m-,p- or mixed isomers
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	220 mg/m³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	50 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	441 mg/m³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	100 ppm
Royaume Uni	Remarque (WEL)	Sk (Can be absorbed through the skin. The assigned substances are those for which there are concerns that dermal absorption will lead to systemic toxicity), BMGV (Biological monitoring guidance values are listed in Table 2)
styrène (100-42-5)		
France	Nom local	Styrène
France	VME (mg/m³)	215 mg/m³
France	VME (ppm)	50 ppm
Royaume Uni	Nom local	Styrene
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	430 mg/m³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	100 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	1080 mg/m³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	250 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements imperméables

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Pâte.
Couleur	: Or.
Odeur	: aromatique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.

EXPERT MULTI BODYFILLER (XPT/MUL)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: 1,83 - 1,87 g/cm ³
Solubilité	: insoluble dans l'eau. soluble dans la plupart des solvants organiques.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 245 g/l
---------------	-----------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
----------------	--------------

dipropylene glycol monomethyl ether (34590-94-8)	
DL50 orale rat	5135 mg/kg (Rat; Equivalent or similar to OECD 401; Literature study; >5000 mg/kg; Rat; Experimental value)
DL50 cutanée rat	9500 mg/kg (Rat; Literature study; Equivalent or similar to OECD 402; >19020 mg/kg bodyweight; Rat; Experimental value)
DL50 cutanée lapin	9500 mg/kg (Rabbit; Literature study)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire au fœtus..
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
--------------------	---

EXPERT MULTI BODYFILLER (XPT/MUL)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

dipropylene glycol monomethyl ether (34590-94-8)

CE50 Daphnie 1	1919 mg/l (LC50; Equivalent or similar to OECD 202; 48 h; Daphnia magna; Static system; Fresh water; Experimental value)
Seuil toxique algues 1	969 mg/l (NOEC; OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test; 72 h; Selenastrum capricornutum; Static system; Fresh water; Experimental value)
Seuil toxique algues 2	> 969 mg/l (EC50; OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test; 72 h; Selenastrum capricornutum; Static system; Fresh water; Experimental value)

12.2. Persistance et dégradabilité

dipropylene glycol monomethyl ether (34590-94-8)

Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water. No (test)data on mobility of the substance available. Photolysis in the air.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0 g O ₂ /g substance
DThO	2,06 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0

12.3. Potentiel de bioaccumulation

dipropylene glycol monomethyl ether (34590-94-8)

Log Pow	0,0043 (Experimental value; OECD 102: Melting Point/Melting Range; 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

EXPERT MULTI BODYFILLER (XPT/MUL)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 245 g/l

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4	
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3	
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1	
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H312	Nocif par contact cutané.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H332	Nocif par inhalation.	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.	
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
EUH208	Contient bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques. Peut produire une réaction allergique.	
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Repr. 2	H361	Méthode de calcul
STOT RE 1	H372	Méthode de calcul

EXPERT MULTI BODYFILLER (XPT/MUL)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

UPOL SDS EU (no product code)

For professional use only.

The information contained within this Safety Data Sheet (SDS) is believed to be correct as of the date issued however it is subject to change from time to time. It does not purport to be all inclusive or exhaustive and shall only be used as a guide. U-POL makes no warranties, expressed or implied, including but not limited to, any implied warranty of fitness for a given purpose or usage. It is the Buyers responsibility to ensure the suitability of the products for their own use and to check the information is up to date. U-POL cannot be held responsible for the suitability of use for any of its products, considering the wide range of factors such as application, substrates and handling methods. Since these conditions of use are outside of our control, the company shall not be held liable for any damage resulting from handling or from contact with the product detailed. Moreover, addition of reducers, hardeners or other additives over and above U-POL's recommendations for use, may substantially alter the composition and hazards of the product. U-POL data sheets are available via the U-POL website at WWW.U-POL.COM.